



AVENIR AUTO ECOLE

8 Bis Rue Adrien Lagourgue

97424 PITON SAINT LEU

Agrément : E1497400090

125 Rue Lambert

97450 SAINT LOUIS

Agrément : E2197400070

PROGRAMME DE FORMATION CATEGORIE A2 DU PERMIS DE CONDUIRE

Contexte

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A

Prérequis

- avoir minimum 18 ans
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR

Public visé

Le permis A2 autorise à conduire

1) les motocyclettes (avec ou sans side-car) dont :

- la puissance n'excède pas 35 kW
- le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW par kilogramme
- la puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW

2) un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW.

Durée de la formation

- 20 heures minimum légal obligatoire

Matériel obligatoire

La formation et l'utilisation d'un 2 roues obéissent à des règles fondamentales.

Tout motard se doit de se présenter avec son matériel:

- une paire de gants à la norme CE, coqués avec attaches au poignets
- un casque aux normes ECE OU NF, avec autocollants réfléchissants (devant, derrière et de chaque côté)
- une veste ou blouson à manche longue
- un pantalon
- des chaussures montantes recouvrant la cheville

Dispositif de suivi

- Suivi théorique sur place et sur plateforme en ligne
- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.
- Suivi pédagogique pratique et livret d'apprentissage dématérialisé sur application « mounki »

Objectif de la formation

L'objectif de la formation au permis de conduire catégorie A2 est d'Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens
- Maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs

Programme de la formation

La formation se déroule comme suit :

- Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heure moyen et le coût de la formation
- Une formation théorique moto portant sur les thèmes suivants
 - La circulation routière
 - Le conducteur

- La route
 - Les autres usagers
 - Les notions diverses
 - La mécanique et les équipements
 - Les équipements de protection et sécurité
 - L'environnement
 - Les premiers secours
- Une formation pratique conforme au programme de formation REMC axé autour de 4 grandes compétences à acquérir :

COMPETENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT DE LA MOTO A VITESSE RÉDUITE ET A VITESSE PLUS ÉLEVÉ HORS CIRCULATION

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine sans l'aide du moteur
- Adopter un comportement sécuritaire sur la machine, descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (avec et sans passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

COMPETENCE 2 : APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS LES CONDITIONS NORMALES

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et repartir en sécurité
- Tourner à droite et à gauche
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

COMPETENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers

- Connaître la particularité des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

COMPETENCES 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SURE, ET ECONOMIQUE

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite

Les épreuves d'examen

Examen théorique

L'examen théorique moto L'épreuve se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, SGS OU LA POSTE.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Examen pratique

L'épreuve pratique comprend deux phases :

- une épreuve hors circulation de 10 minutes qui comprend :
 - un exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur
 - un exercice tout-en-un d'une série d'exercices : allure réduite sans passager, freinage, allure réduite avec passager, slalom, évitement
- une épreuve en circulation de 40 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement. Il s'agit dorénavant de vérifier la capacité du candidat à adapter sa trajectoire pour circuler en sécurité, sans gêner, sans surprendre et sans être surpris. Huit domaines de compétences sont évalués:
 - utiliser les commandes
 - prendre l'information,
 - analyser et décider,
 - communiquer,
 - diriger son véhicule,
 - adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.
- Par ailleurs, une conduite autonome durant 5 minutes, un arrêt et redémarrage hors circulation, et enfin l'utilisation de la trajectoire de sécurité. Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.